

**Titre : Prisonniers de guerre employés au déblaiement de la ville de Reims**



*Source : carte postale, musée de la guerre, Verdun*

**Thèmes :** *prisonniers de guerre, bombardement*

**J'observe :** *Décrire la carte. Quelles informations peut-on en tirer ? Sur la ville, sur le quotidien des prisonniers de guerre.*

**J'identifie :** *Où se situe la ville de Reims ? Est-elle loin de la ligne de front ?*

**Je mets en perspective :** *Les bombardements, la vie de l'arrière front, le quotidien des prisonniers de guerre*

**Pour l'enseignant :**

## Les prisonniers de guerre

A l'arrière-front, outre les soldats des armées alliées, on trouve également des Allemands faits prisonniers lors des combats. Pendant la Première Guerre mondiale, on estime en effet à près de sept millions le nombre d'hommes faits prisonniers parmi les différentes armées belligérantes.

Une fois faits prisonniers sur le front, les Allemands sont donc évacués vers l'arrière-front où certains subissent des interrogatoires utiles aux armées alliées pour connaître les plans de l'ennemi. Si une partie des soldats allemands détenus reste stationnée à l'arrière-front, la majeure partie est généralement envoyée dans des camps partout en France. Dans les deux cas, ils sont utilisés comme main d'œuvre de manière à pallier le manque de bras lié à la mobilisation massive pour les combats.

Les conditions de vie de ces prisonniers dans les camps ne sont pas toujours faciles, de même que les conditions de travail sur les chantiers, dans les usines ou les fermes où ils sont employés. Pourtant, pour de nombreux soldats, se constituer prisonnier est un choix qui permet d'échapper à l'enfer des combats.

À la fin de la guerre, si les combattants français retenus en Allemagne sont libérés relativement vite, il n'en est pas de même pour les Allemands qui restent prisonniers des camps français jusqu'au tout début des années 1920. Ils sont alors parfois employés, comme les travailleurs chinois, au nettoyage des champs de bataille : récupération des corps et des munitions non explosées.

**Pour aller plus loin :**

<http://www.croix-rouge.fr/Actualite/Mise-en-ligne-des-archives-prisonniers-de-14-18-1785>